



## Ma-cho (suite)

2/2



### **BOTTES DES MA-CHO**

Le Taoïste en possession des Bottes peut effectuer son déplacement **APRÈS** son action. Il peut donc effectuer une action de tuile, sortir un villageois ou un exorcisme **PUIS** se déplacer dans le village. Cet effet est facultatif, le possesseur des Bottes est libre d'effectuer son déplacement **AVANT ou APRÈS** son action. Un seul déplacement est autorisé (*il n'est en aucun cas possible de se déplacer avant et après son action, même pour le Taoïste rouge et son pouvoir « Danse des Cimes »*).

### **CASQUE DES MA-CHO**

Le Taoïste en possession du Casque gagne un cristal de lune à chaque fois qu'il obtient un effet négatif sur le dé Malédiction (*perte d'un point de Qi, hantise d'une tuile, perte des jetons Tao, ajout d'un fantôme*). Le Casque est sans effet sur les deux faces vierges du dé Malédiction. S'il n'y a plus de cristaux de lune dans la réserve, le Casque des Ma-cho est sans effet.